

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

Le Conseil documentaire s'est réuni le 30 novembre 2023, salle des Actes de la Maison de l'Université, sous la présidence de Mme Sophie Morlaix, vice-présidente de l'université, déléguée aux licences et aux masters.

Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice- Présidente : Mme Sophie MORLAIX
- Enseignants-chercheurs : Mme Jezabel GUTIERREZ PEQUENO (procuration à M. Luca NOBILE), M. Luca NOBILE, Mme Alexandra PALAU, M. Rémi WATTIER.
- Etudiant : M. Maxence ROULLIAT
- Personnels du Pôle documentation : Mme Leïla ARKAB, M. Mohamed BENZAADOUN, Mme Anne-Laure ROUZET.
- Personnalités extérieures : Mme Caroline POULAIN, Mme Cécile SWIATEK CASSAFIERES (procuration à Mme Caroline POULAIN).
- Personnels des bibliothèques associées : Mme Noémie PERRIN, Mme Bertille THEUREL.

Total : 13 /16

Présents à titre consultatif

- Enseignant-chercheur : Mme Candice LEMAIRE.
- Représentants du Pôle documentation : Mme Emmanuelle ASHTA, Mme Émilie BARTHET, M. Sylvain GOUNOT, Mme Isabelle LALLEMAND-THIBERT, Mme Karine MONNET, Mme Manuella SCHAEFFER.
- Directrice du SCD de Franche-Comté (par intérim) : Mme Hélène POUILLOUX

Excusés : M. Éric HUSSON, Mme Ariane PICARD

Mme Sophie Morlaix ouvre la séance à 14h00.

Le mandat est arrivé à échéance pour deux membres du conseil documentaire. Il s'agit de M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, enseignant-chercheur à l'UFR SVTE et de M. Florent MARGUIER, de Médiadoc – Institut Agro Dijon. Deux nouveaux membres seront désignés avant le conseil documentaire de juin 2024. Il faudra cependant obtenir des informations sur le périmètre du conseil dans le cadre de la mise en place de l'EPE.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance fera l'objet d'un enregistrement sonore. Celui-ci sera supprimé une fois le procès-verbal validé.

I. INFORMATIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Les effectifs étudiants sont de nouveau en hausse (+ 2%), essentiellement en M1. La visibilité des Masters a été accentuée par la mise en place de la plateforme « Mon Master » et des dispositifs d'accompagnement des étudiants.

Plusieurs événements vont venir ponctuer l'année universitaire, notamment la création de l'EPE, qui prendra le nom d'« Université Bourgogne Europe ». L'Université de Bourgogne sortira officiellement de la Comue le 31 mars 2024. Une conférence de presse s'est tenue le 27 novembre, avec les dix établissements membres. Le CROUS BFC rejoindra également l'EPE.

Le projet est structuré autour de plusieurs axes, dont la mise en place de graduate schools, pour lesquelles des groupes de travail vont être créés afin de proposer des programmes gradués. L'objectif est de créer du lien entre les étudiants de Master et de Doctorat et de travailler sur l'articulation formation/recherche. La participation des personnels du SCD à ces groupes de travail sera la bienvenue.

II. POINTS SOUMIS AU VOTE

1. Validation du procès-verbal du conseil documentaire du 23 juin 2023.

Une modification a été demandée par Mme Alexandra Palau sur le dernier paragraphe de la page 9 du document communiqué aux membres du conseil.

Le procès-verbal sera modifié comme suit : à la place de « En ce qui concerne l'UFR Langues et Communication, représenté par Mme Alexandra Palau, une communication a été faite mais sans retours probants. Une relance pourrait être réalisée par mail en septembre », il sera écrit « En ce qui concerne l'UFR Langues et Communication, Mme Alexandra Palau a échangé avec quelques collègues sur le sujet. Elle prendra contact avec la direction de l'UFR en septembre ».

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2. Validation du budget initial 2024

Le budget initial 2024 du pôle documentation est présenté par Mme Émilie Barthet. Elle rappelle les mesures qui pèsent sur le budget de l'établissement : non compensation (ou partielle) du GVT et des augmentations indiciaires, accroissement du coût des fluides, inflation.

Si le prix du livre est fixe, la hausse du prix du papier a un impact sur le coût de la documentation imprimée.

Le pôle documentation a bénéficié d'une augmentation de 15 000 € sur sa part de subvention de charges pour service public, notamment pour absorber le surcoût de la documentation numérique.

Par ailleurs, le pôle s'est vu attribuer 22 000 € au titre de la CVEC UB, destinés à financer l'emploi de moniteurs pour permettre l'extension des horaires d'ouverture jusqu'à 22 heures tous les soirs du lundi au vendredi au Cortex et pendant les périodes d'examen en BU Droit-Lettres.

Trois projets pourront également être financés grâce à la CVEC CROUS, à hauteur de 9 350 €.

Le premier projet, porté par la BU Le Cortex, consiste à aménager l'extérieur de la BU pour proposer des tables en béton avec jeux de plateaux incorporés qui permettront de s'installer pour travailler, se restaurer ou jouer.

Le deuxième projet, également porté par le Cortex, mettra à disposition un espace de stationnement extérieur pour les trottinettes, en plus de celui existant actuellement pour les vélos.

Enfin le troisième projet offrira aux usagers de la BU Droit-Lettres un service de prêt d'objets utiles : casques audio, chargeurs, pompes à vélo, parapluies et petit équipement divers.

Le budget global, incluant l'enveloppe de la mission « Science ouverte », se monte à 1 561 981 €.

Le tableau de répartition du budget est projeté.

Les recettes

La subvention pour charges de service public représente la partie la plus importante des ressources. Elle est complétée par des dotations liées à la CVEC ou la science ouverte.

Les autres ressources sont principalement issues des partenariats avec les composantes ou le CHU pour la documentation électronique et quelques périodiques imprimés.

Enfin certaines composantes, telles que l'IUT de Chalon et l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, participent aux dépenses documentaires.

Les dépenses

Elles sont majoritairement orientées vers la documentation. Les autres dépenses sont liées à l'achat de mobilier, de fournitures et de consommables, ainsi qu'à la prise en charge des missions, y compris pour la formation des personnels.

La part d'investissement a diminué, le chantier d'aménagement du Cortex étant terminé.

On observe que certaines dépenses se rigidifient. Les coûts de maintenance augmentent, ceux des licences également. Le SCD reste cependant vigilant sur la possibilité d'utiliser des outils libres.

Mme Émilie Barthet confirme la poursuite du projet dat@uBFC, qui devrait faire partie de la convention partenariale entre les EPE de Bourgogne et de Franche-Comté. Elle rappelle qu'il s'agit d'accompagner les chercheurs sur la gestion des données de la Recherche, en proposant des ateliers de formation et de sensibilisation. Elle attire l'attention du Conseil sur l'arrêt en septembre 2024 du financement du contrat de l'agent recruté sur cette mission et sur le fait que le service ne pourra plus être assuré en cas de non renouvellement. La gouvernance a été alertée.

M. Maxime Roulliat demande si la source de financement est bien le Rectorat. Mme Emmanuelle Ashta précise qu'il s'agit d'un financement sur appel à projet dans le cadre du dialogue de gestion, pour deux ans uniquement. Il reviendra ensuite aux établissements d'assurer la pérennisation de la mission s'ils le souhaitent. Elle rappelle aussi que le projet a fait l'objet d'une labellisation nationale dans le cadre de l'atelier de la donnée.

En l'absence d'autres questions, le budget initial 2024 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

3. Intégration des collections de l'IUVV au SCD

Le point est présenté par Mme Émilie Barthet. Elle rappelle que l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin Jules Guyot avait une bibliothèque constituée de monographies et de quelques périodiques. Le travail sur les collections engagé par l'équipe de la BU du Cortex et l'installation de l'Organisation Internationale du Vin (OIV) à Dijon rend l'intégration de ce fonds tout à fait pertinente.

Il a été convenu avec l'IUVV d'intégrer les monographies aux collections de la BU Le Cortex, au sein d'un espace dédié à la documentation « vigne et vin ». A terme, celui-ci réunira l'ensemble des ouvrages du SCD rattachés à cette thématique afin de constituer un pôle « vigne et vin ».

Les revues, non empruntables, resteront à l'IUVV.

Le fonds pourra être enrichi par des acquisitions documentaires, impliquant un effort financier du pôle documentation.

Il n'y aura pas d'intégration des collections de la bibliothèque de l'OIV. En effet, celle-ci envisage la création d'une bibliothèque patrimoniale pour conserver le don d'ouvrages rares et précieux dont elle a bénéficié.

L'intégration des collections de l'IUVV a été votée en conseil de composante le 6 juillet 2023. Pour finaliser la procédure, elle doit maintenant être approuvée par le conseil documentaire. Elle fera ensuite l'objet d'une information en conseil d'administration.

M. Maxence Roulliat demande si un partenariat avec l'OIV est tout de même envisageable. Mme Émilie Barthet répond qu'a été évoquée la possibilité que le pôle documentation soit dépositaire - avec cession - de la documentation issue d'un concours annuel organisé par l'OIV. Le second point abordé est l'accès aux services des BU mais à ce jour, aucun projet de convention n'est envisagé. Ce sont des discussions qu'il faudra sans doute reprendre ultérieurement.

Mme Émilie Barthet en profite pour saluer le travail réalisé par l'équipe en charge de cette opération, en particulier Anne-Laure Rouzet.

L'intégration des collections de l'IUVV est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

III. POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

1. Préfiguration de l'EPE : implications sur la documentation

Mme Émilie Barthet propose un point d'étape sur la construction de l'EPE. Elle rappelle qu'il y a deux types de partenaires : les établissements membres et les établissements associés, auxquels viennent s'ajouter les ONR et le Crous. L'EPE permettra d'offrir un réseau documentaire plus étendu. Les bibliothèques sont bien mentionnées dans le schéma directeur de la vie étudiante. Le pôle documentation a engagé des échanges avec les partenaires pour mieux cerner leurs besoins et évaluer dans quelles mesures ils pourraient prendre part à ce réseau documentaire.

Il ressort que plusieurs types de partenariats sont possibles. Les deux établissements membres que sont l'École Supérieure de Musique et l'École Nationale Supérieure d'Art bénéficieront des mêmes services que les composantes de l'uB. Leur participation financière sera à hauteur de la part dédiée au SCD incluse dans les frais de scolarité. Pour les établissements associés, ce sont les tarifs définis pour les partenaires extérieurs qui seront appliqués, soit actuellement 45 € par étudiant et/ou par enseignant en cas d'inscription groupée, ou 50€ en cas d'inscription individuelle. La question de l'accès à la documentation numérique doit être travaillée avec chaque établissement. Les étudiants et personnels des établissements associés qui ne souhaiteront pas conventionner pourront quant à eux uniquement accéder aux espaces.

Le périmètre du Conseil Documentaire devra également être revu pour s'adapter à la configuration de l'EPE. Il s'agira d'avoir un service commun de documentation au sein de l'EPE en tenant compte de la diversité des organisations. Par exemple, Sciences Po Dijon, l'ESTP et l'ESEO font chacun partie d'un

réseau national qui possède son propre centre de documentation. L'intégration dans un annuaire commun est un préalable à l'ouverture des accès.

M. Maxence Roulliat rappelle que le Pass UBFC sera remplacé par une nouvelle carte, adaptée au périmètre de l'EPE et que de nombreux services seront impactés (Izly, SUAPS, etc.). Des solutions sont sans doute à trouver du côté des cartes numériques.

Il demande quels ont été les retours des établissements. Mme Émilie Barthet répond qu'ils ont été très positifs mais que les besoins sont très variés. Il est probable que certains établissements ne conventionneront pas.

Mme Leïla Arkab fait part de l'expérimentation de l'usage d'une double carte sur le site du Creusot, où le campus Sud Bourgogne est installé. C'est une source de confusion pour les usagers.

Elle signale également que les besoins documentaires des formations de santé ne pourront sans doute pas être pris en compte de la même manière car ils s'inscrivent dans des configurations différentes qui se superposent. C'est le cas par exemple du campus paramédical du CHU Dijon Bourgogne, en partie couvert par l'EPE, et des IFSI.

Elle insiste également sur le fait que la mutualisation de la documentation électronique, même si elle majore les coûts, est réalisée au bénéfice du plus grand nombre.

Mme Karine Monnet rappelle qu'au Cortex la réservation des salles de formation et de travail en groupe se fait en ligne et nécessite d'avoir une adresse mail reconnue par l'établissement. Quelles possibilités pour les autres formateurs d'utiliser les salles de formation du Cortex ?

Mme Sophie Morlaix confirme qu'il va falloir travailler sur la question de la multiplication des périmètres.

Selon M. Maxence Roulliat, la question de la carte et celle des adresses mail sont liées. Par ailleurs, il lui semble logique que les étudiants des établissements qui refusent de conventionner et de payer ne puissent avoir accès à ces services.

Mme Émilie Barthet précise que c'est déjà le cas puisque les usagers extérieurs doivent souscrire une inscription individuelle s'ils veulent accéder aux services. Dans le cadre de l'EPE, il est proposé que ce soient les établissements qui payent pour leurs étudiants et/ou personnels. Mme Karine Monnet s'interroge cependant sur la capacité d'accueil du Cortex si la demande devient trop importante.

M. Maxence Roulliat rappelle que le processus d'universitarisation des IFSI a été entamé il y a plus de dix ans mais que sur ces campus, il y a aussi des étudiants qui relèvent du ministère de la santé et non de l'ESR. Cela pose la question du positionnement de l'université en tant que chef de file sur certaines missions d'un point de vue territorial mais conditionné à l'apport de moyens financiers et humains.

M. Maxence Roulliat revient sur la question du conseil documentaire, qui n'apparaît pas dans les statuts de l'université. Il précise la volonté du Président de l'Université d'inscrire les conseils non régaliens dans le règlement intérieur, par ailleurs plus souple que les statuts.

Mme Émilie Barthet rappelle que le conseil documentaire n'est pas un conseil de composante mais possède une existence statutaire au sein des universités françaises.

2. Documentation numérique : négociations en cours

Elsevier

Le point est présenté par Mme Émilie Barthet. Elle rappelle que l'abonnement aux ressources de l'éditeur Elsevier, dans le cadre de la licence nationale, fait l'objet d'un prélèvement direct sur la SCSP de l'établissement. Le contrat prendra fin le 31 décembre 2023 et les négociations avec le consortium Couperin sont en cours. Il s'agit d'un mandat national établi par Couperin et le MESR sur un accord global de lecture et de publication. Jusqu'à présent, nous étions principalement sur un système abonnement/publication avec ou sans frais. Le souhait est d'avoir désormais une facturation unique regroupant les droits d'accès et de publication, ce qui permettrait de limiter l'expansion du coût de la documentation numérique.

L'intégration des publications dans l'accord permettra aux composantes de réaliser une économie mais la charge sera de fait transférée vers le pôle documentation. Toutefois cela reste globalement intéressant financièrement.

Par ailleurs, il y a un risque de dépendance à l'éditeur, c'est pourquoi il faut continuer les efforts sur la science ouverte. Couperin a demandé aux établissements s'ils étaient prêts à ne pas renouveler l'abonnement en janvier 2024 en cas de désaccord avec Elsevier. L'uB y est favorable sachant que le système d'archivage de la documentation permettrait d'accéder à l'ensemble des ressources jusqu'à 2023 inclus. Par contre, les APC repasseraient au tarif public.

Springer

Ce sont des ressources onéreuses et la question du désabonnement se pose. Il est possible d'avoir un abonnement en lecture uniquement mais si plusieurs établissements font ce choix, voire se désabonnent, le tarif de l'abonnement global risque d'augmenter.

Mme Emmanuelle Ashta précise que le coût annuel des revues Springer pour l'université est de 50 000 euros. L'abonnement pour Elsevier est de 307 000€, plus le coût pour le CHU (15 000€). Jusqu'à maintenant les établissements payaient pour la lecture des articles. Il faut voir à partir de quand l'inclusion de la publication nous est favorable. A noter qu'il faut que 45 établissements au moins conservent l'abonnement global pour garder un tarif intéressant.

American Chemical Society

Cette ressource est co-financée par certains laboratoires. Les négociations sont en cours. Pour l'abonnement simple, l'éditeur souhaite appliquer un pourcentage d'augmentation différencié en fonction du taux d'usage de la ressource. Différentes options pour l'accord global sont proposées.

Le coût de l'abonnement est actuellement de 35 000 euros. Un des trois laboratoires partenaires souhaite arrêter le co-financement. C'est un abonnement plébiscité par les chimistes mais qui est de plus en plus difficile à maintenir.

M. Luca Nobile souhaite savoir si l'accord avec Wiley sera toujours en vigueur en 2024. Mme Emmanuelle Ashta confirme que le contrat en cours couvre 2022, 2023 et 2024 et sera renégocié pour 2025.

3. Débat sur la part financière consacrée à la documentation par discipline et par niveau

Le pilotage de la politique documentaire nécessite la prise en compte de plusieurs indicateurs : le coût et les usages de chaque ressource. On observe des disparités en fonction du niveau et de la discipline.

M. Maxence Roulliat souligne l'intérêt d'avoir une étude qualitative plutôt que quantitative afin de ne pas pénaliser les formations à petits effectifs.

Mme Émilie Barthet précise que ces populations sont bien visibles au niveau national dans le cadre du programme acquisitions de Collex-Persée.

Mme Emmanuelle Ashta présente les grandes tendances. Le premier graphique est une analyse du coût par usager de la documentation imprimée et de la documentation numérique pour les bibliothèques du SCD et les bibliothèques associées. Les co-financements sont inclus.

Le volet pédagogie prend en compte les effectifs de licences et de masters et le volet recherche, les doctorants et les enseignants-chercheurs. La dépense par usager est 19 fois plus importante pour le volet recherche, en documentation numérique et imprimée.

Le second graphique est une analyse par grand domaine. Il apparaît qu'en pédagogie, la dépense est deux fois plus importante pour les étudiants de SHS qu'en STM. Par contre, en recherche, la tendance s'inverse.

Le troisième graphique concerne uniquement la pédagogie (licences et masters). En sociologie et en communication, la dépense est supérieure au coût moyen par étudiant, du fait des petits effectifs de ces disciplines. C'est aussi le cas pour les étudiants de DSEP et sciences de l'éducation. A noter que l'implantation des INSPE sur l'ensemble du territoire majore les besoins en documentation imprimée. C'est en SVTE que la dépense par étudiant est la plus faible.

Côté Recherche, ce sont les mathématiques, la chimie et la santé qui sont les mieux lotis. En chimie, les ressources ciblées sont particulièrement onéreuses. Pour les autres disciplines, on dépense plutôt moins que la moyenne, surtout en sciences humaines.

Mme Hélène Pouilloux s'interroge sur la méthodologie utilisée pour obtenir les données sur les ressources numériques, parfois pluridisciplinaires.

Mme Emmanuelle Ashta répond que c'est une logique d'offre qui a été suivie et non d'usage. Un pourcentage a été affecté pour chaque discipline en fonction de la part qu'elle représente dans le bouquet de l'éditeur.

M. Maxence Roulliat souligne qu'il serait pertinent de présenter ces données aux commissions des conseils centraux de l'établissement. Comme l'indique Mme Emmanuelle Ashta, la communauté enseignante n'a pas connaissance du coût de la documentation numérique, qui s'élève à environ 930 000 euros par an.

M. Luca Nobile demande comment s'opère la distinction entre la pédagogie et la recherche.

Mme Emmanuelle Ashta répond que certaines ressources sont clairement pédagogiques (Encyclopedia Universalis) d'autres clairement recherche (Web of Science, Wiley). D'autres ressources ont été réparties moitié-moitié (en droit par exemple) car les étudiants les utilisent dès la licence mais l'usage n'est pas pris en compte.

Mme Noémie Perrin demande si l'inclusion ou non des bibliothèques associées dans les données explique certains chiffres. Mme Emmanuelle Ashta précise qu'il s'agit ici d'une présentation globale des dépenses au niveau de l'université, pas uniquement du SCD.

4. Congrès ADBU 2024

Le congrès annuel de l'association des personnels de direction des bibliothèques universitaires aura lieu à Dijon du 9 au 11 octobre 2024. L'événement rassemble environ 400 personnes et se tiendra au Palais des Congrès. Ce sera l'occasion pour l'Université de valoriser son offre de services, ses BU et ses personnels.

La première journée sera dédiée à l'assemblée générale de l'association. Suivra ensuite la journée d'étude, sur le thème du développement durable et du rôle des bibliothèques. Le dernier jour proposera une matinée politique, pendant laquelle le ministère intervient. L'après-midi seront proposées des visites, organisées par le groupe local : visite des BU, du domaine viticole de Marsannay,

des collections patrimoniales de la bibliothèque municipale de Dijon et de certains lieux emblématiques de la ville. La soirée de gala qui viendra clôturer l'évènement se tiendra au Clos Vougeot.

L'organisation est prise en charge par l'ADBU. Le groupe local travaille avec la société d'évènementiel en charge de l'organisation. Les collègues du SCD seront mobilisés pour l'accueil et la tenue du stand de la BU.

5. Information sur la mise à jour de l'organigramme du SCD

Mme Émilie Barthet présente l'évolution de l'organigramme du SCD. Des missions ont été mises en avant :

- Mission communication externe et interne,
- Mission indicateurs
- Mission formation continue des personnels,
- Mission handicap, hygiène et sécurité,
- Mission patrimoine, archives et culture (le plan de sauvegarde des collections va bientôt aboutir)
- Mission SUDOC-PS (signalement national des périodiques imprimés à l'échelle de la région)
- Signalement et gestion de la documentation électronique
- Sécurité informatique

Par ailleurs, les BU des sites territoriaux sont désormais sous la responsabilité de Mme Leïla Arkab. La spécificité de ces bibliothèques est très forte : distance, petits effectifs des équipes.

Pour les INSPE et les IUT, l'organisation des composantes a aussi une incidence sur le fonctionnement des BU.

Enfin le service piloté par Emmanuelle Ashta devient le service de soutien à la recherche, avec en appui la feuille de route science ouverte. Les collègues qui y sont rattachés ont en charge les publications, les thèses et les mémoires, les données. Ils continuent par ailleurs d'effectuer des missions dans les BU. Une mise à niveau des compétences a été nécessaire.

Monsieur Rémy Wattier demande si l'organigramme est consultable en ligne. Mme Émilie Barthet précise qu'on peut le trouver dans la rubrique « qui sommes-nous ? » en pied de page du site des BU. Elle propose d'adresser les organigrammes aux membres du conseil.

6. Installation de l'intérim de direction

Mme Émilie Bartet va rejoindre à partir du 1^{er} janvier 2024 la direction de l'information, des bibliothèques et de la science ouverte de l'Université Paris Saclay. Elle remercie l'ensemble des membres du conseil, salue la qualité des échanges et la confiance témoignée pendant l'exercice de ses fonctions.

Mme Emmanuelle Ashta assurera l'intérim de direction jusqu'au recrutement d'un nouveau directeur, en septembre 2024.

Mme Sophie Morlaix remercie Mme Émilie Barthet au nom de la gouvernance. Elle souligne l'énergie impulsée au sein de l'université et le travail des équipes, qui savent s'adapter en permanence aux besoins des usagers.

Mme Émilie Barthet invite les membres du conseil à la suivre pour une visite de la tranche 2 du Cortex et précise que l'inauguration aura lieu le 21 décembre à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.